

Sections sportives scolaires et Sports études

[Circulaire du 15-12-2023 Renforcement du parcours sportif de l'élève](#)

A. Les Sections sportives scolaires - SSS

Le dispositif : Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité ordinaire

Objectif : Les SSS participent activement au développement d'un projet d'éducation par le sport. Elles contribuent à promouvoir la santé, l'égalité entre les filles et les garçons, les valeurs du sport, et peuvent avoir une incidence positive sur les résultats scolaires et le climat scolaire. La recherche de la performance sportive n'étant pas l'objet de la SSS, une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à renforcer une éducation par le sport, avec un accent spécifique porté sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, le développement de la mixité, la persévérance scolaire, l'accès du sport au plus grand nombre, la santé des jeunes.

Sélection des élèves : elle s'opère sur la base des objectifs figurant ci-dessus et notamment des critères sportifs en lien avec le partenaire sportif et sans prise en compte des résultats scolaires.

1. Pour une section sportive scolaire (SSS) à « recrutement de secteur »

L'admission en SSS est basée sur le recrutement des élèves affectés dans l'établissement.

2. Pour une section sportive scolaire (SSS) à « périmètre de recrutement élargi au-delà du secteur »

L'admission en SSS des élèves du périmètre de recrutement de la SSS qui ne relèvent pas du secteur de l'établissement est, dans tous les cas, assujettie à l'obtention d'une dérogation **sous réserve de place disponible dans l'établissement**.

- Les tests d'entrée dans la SSS seront proposés **aux seuls élèves résidant dans le périmètre de recrutement de la SSS**. La famille contacte l'établissement d'accueil qui fournit le dossier de candidature.

- Les candidatures sont examinées par une commission présidée par le chef d'établissement, en lien avec le partenaire sportif. Le chef d'établissement formule un avis.

La communication des avis aux familles, qui ne présume pas de l'affectation, devra se faire exclusivement en utilisant le modèle de courrier D07bis

Affectation des élèves : L'affectation des élèves dans l'établissement qui accueille la section sportive scolaire relève de la compétence du directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN).

Dans le cas d'une **section sportive scolaire à « périmètre de recrutement élargi »**, l'établissement transmet l'avis aux services de la DSDEN. L'IA-DASEN prononce l'affectation, dans la limite des places disponibles, **après affectation des élèves de secteur**.

NB : dans le Haut-Rhin, pour une affectation en 2nde GT, l'établissement d'origine veillera à ce que le vœu saisi sous Affelnet corresponde au code vœu « 2nde GT SPORT » et à l'établissement.

Listes des SSS en lycée

DT	TYPE ETAB	NOM ETAB	APSA	Ville	PERIMETRE
Bas-Rhin	LGT	MARC BLOCH	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	BISCHHEIM	Département du Bas-Rhin
Bas-Rhin	LGT	MARGUERITE YOURCENAR	NATATION	ERSTEIN	Secteur de l'établissement
Bas-Rhin	LPO	MARCHAL	FOOTBALL	MOLSHEIM	Secteur de l'établissement
Bas-Rhin	LYC	FREPPPEL	NATATION	OBERNAI	Secteur du lycée élargi au secteur du lycée de BARR et aux élèves de la SSS natation du collège Europe
Bas-Rhin	LYC	GEORGES IMBERT	FOOTBALL	SARRE-UNION	Secteur de l'établissement
Bas-Rhin	LYC	HAUT-BARR	BMX	SAVERNE	Département du Bas-Rhin
Bas-Rhin	LPO	J.B. SCHWILGUE	HANDBALL	SELESTAT	Districts de Sélestat et de Colmar Pour la voie professionnelle : sous réserve d'affectation dans la section demandée
Bas-Rhin	LYC	JEAN MONNET	EQUITATION	STRASBOURG	Secteur de l'établissement
Bas-Rhin	LPO	COUFFIGNAL	BASKET- BALL	STRASBOURG	Département Pour la voie professionnelle : sous réserve d'affectation dans la section demandée
Bas-Rhin	LPO	COUFFIGNAL	HANDBALL	STRASBOURG	Secteur de l'établissement
Bas-Rhin	LPO	STANISLAS	TENNIS DE TABLE	WISSEMBOURG	Département du Bas-Rhin
Haut-Rhin	LPO	BLAISE PASCAL	FOOTBALL	COLMAR	Département du Haut-Rhin
Haut-Rhin	LPO	BLAISE PASCAL	KARATE	COLMAR	Académie de Strasbourg
Haut-Rhin	LGT	ALBERT SCHWEITZER	VOLLEY-BALL + JUDO + TENNIS	MULHOUSE	Département du Haut-Rhin
Haut-Rhin	LGT	LAMBERT	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	MULHOUSE	Département du Haut-Rhin
Haut-Rhin	LGT	LAMBERT	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	MULHOUSE	Département du Haut-Rhin
Haut-Rhin	LP	ROOSEVELT	HANDBALL	MULHOUSE	Elèves affectés dans les filières proposées par l'établissement
Haut-Rhin	LGT	KIRSCHLEGER	APPN	MUNSTER	District de Colmar
Haut-Rhin	LGT	KIRSCHLEGER	ESCALADE	MUNSTER	District de Colmar
Haut-Rhin	LGT	RIBEAUPIERRE	EQUITATION	RIBEAUVILLE	District de Colmar et de Sélestat
Haut-Rhin	LPO	JEAN MERMOZ	BADMINTON	SAINT-LOUIS	Secteur
Haut-Rhin	LPO	JEAN MERMOZ	NATATION	SAINT-LOUIS	Secteur
Haut-Rhin	LPO	JEAN MERMOZ	RUGBY	SAINT-LOUIS	Secteur
Haut-Rhin	LPO	LOUISE WEISS	APPN	STE MARIE AUX MINES	Secteur élargi Châtenois, Villé, Dambach, Ribeauvillé, Orbey, Kaysersberg, Sélestat
Haut-Rhin	LGT	SCHEURER KESTNER	NATATION DE VITESSE	THANN	Secteur

B. Les classes sports études

Le dispositif s'adresse par ordre de priorité à :

- des élèves sportifs de haut-niveau (SHN) : listés ou appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère en charge des sports ;
- des élèves relevant d'une liste territoriale de hauts potentiels sportifs validée par la direction technique nationale des fédérations concernées ; les élèves juges et arbitres sportifs de haut niveau ;
- des élèves présentant un bon niveau sportif en cas de places vacantes à l'issue de l'affectation des élèves mentionnés aux deux précédents tirets.

Une commission d'examen et de classement des candidats dédiée est placée sous l'autorité du Dasen et examine les demandes et ordonne les candidatures proposées à l'affectation. La commission comprend l'IA-IPR EPS en charge du dossier des dispositifs sport-études, un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'information et de l'orientation (IEN-IO), les chefs d'établissement accueillant des classes sport-études, le responsable régional de la haute performance (MRP) ou son représentant, la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes) ou son représentant.

Suite au classement effectué par la commission, l'affectation est prononcée par le Dasen dans la limite des places disponibles.

L'inscription en classe sport-études relève de la responsabilité du chef d'établissement après affectation des élèves par le Dasen, sur le fondement de la capacité d'accueil du dispositif et de l'établissement.

L'intégration de nouveaux sportifs en cours de cursus ne peut s'effectuer qu'au regard des places disponibles, après montée pédagogique des élèves de l'établissement ayant vocation à poursuivre leur cursus en sport-études.

Liste des établissements SPORT-ETUDES

Dépt	Sport	UAI	type	Nom établissement	Commune
67	TRIATHLON	0670041F	LGT	Henri MECK	MOLSHEIM
67	FOOTBALL+ ARBITRAGE + FUTSAL + BASKET	0670078W	LGT	Jean MONNET	STRASBOURG
67	Tout sport	0670127Z	LP	J-F OBERLIN	STRASBOURG
67	HANDBALL + VOLLEY + JUDO + NATATION ARTISTIQUE + GYMNASTIQUE RYTHMIQUE + TAEKWONDO + TENNIS DE TABLE + TIR + BADMINTON	0670082A	LGT	Louis PASTEUR	STRASBOURG
67	BASKET + HOCKEY SUR GLACE	0672604S	LGT	MARC BLOCH	BISCHHEIM
67	HANDBALL + SKI ALPIN	0670002N	LGT	SCHURE	BARR
67	RUGBY	0672198A	LPO	LE CORBUSIER	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN
67	AVIRON	0670085D	LPO	COUFFIGNAL	STRASBOURG
68	CYCLISME	0680008P	LGT	Camille SEE	COLMAR
68	TRIATHLON + CANOE KAYAK + BASKET + HANDBALL + NATATION + DANSE + HOCKEY SUR GLACE	0680031P	LGT	Albert SCHWEITZER	MULHOUSE